

# Frejus Urban Trail



by  
Le Trail Hermes Frejus Esterel

## REGLEMENT DU FREJUS URBAN TRAIL 2020

**DATES DU TRAIL URBAIN DE FREJUS:** dimanche 06 décembre 2020

**LIEU DE DEPART et d'ARRIVEE:** Place Formigé devant l'hôtel de ville de Fréjus

**DISTANCES DE COURSE** : 4 distances de courses sont proposées :

- 6KM à effectuer en marchant ou en courant
- 11 et 20 KM à effectuer en courant.
- L'urban Kid : parcours de 1.5 KM

### **CONDITIONS de PARTICIPATION**

#### **URBAN TRAIL 6 km**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + autorisation parentale pour les mineurs. Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running, en cours de validité. Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

LIMITES D'ÂGE : 2006 et avant ;

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

#### **URBAN TRAIL 11 km**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs : Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité. Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non contre-

indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE : 2004 et antérieurement

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

### **TRAIL 21 KM :**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs : Votre inscription ne sera validée que sur présentation d'une licence FFA (Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass'Running), en cours de validité. Pour les non licenciés FFA, d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITE D'ÂGE : 2000 et antérieurement.

**L'URBAN KID'S :** L'URBAN KID'S n'est pas une course mais un mini- trail découverte sur un circuit de 1.5 KM à parcourir à allure libre. L'épreuve enfants ne donnera pas lieu à un classement. Les parents pourront accompagner leurs enfants tout au long du parcours. Les épreuves sont ouvertes aux enfants licenciés et non licenciés, nés en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. La participation au Kids Urban Trail est soumise à la fourniture préalable ou à la présentation sur place lors du retrait des dossards d'une autorisation parentale. PAS DE CERTIFICAT MEDICAL .

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription.

### **CHARTE POUR LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ANTI COVID :**

Chaque participant doit signer la charte proposée qui signifie la bonne compréhension et de l'acceptation de ce risque sanitaire, la charte vous rappelle ce à quoi chacun s'engage dans le cadre de l'organisation raisonnée du Trail Urbain Fréjus et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

### **ORGANISATION DES DEPARTS :**

Trail 21 kms : 9h15

Trail 11 kms : 10h

Trail 6 kms : 10h15

Kid' trail : 10h20

L'organisation des départs pourra être modifiée afin de s'adapter aux recommandations Anti-COVID

## **INSCRIPTIONS**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) et ce jusqu'au 03 décembre 2020 inclus. Il n'y aura aucune inscription sur place

(Aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone).

## **DROITS D'INSCRIPTIONS :**

Le Fréjus Urban Trail étant organisé dans le cadre du Téléthon 2020. Le comité d'organisation s'engage à reverser 2 € pour chaque participant à l'AFM.

### **DROITS D'INSCRIPTIONS :**

	Avant 03/10	Avant 03/11	Avant 04/12 Fermeture des inscriptions	<b>Pas d'inscriptions sur place</b>
6 km	7€	8€	12€	
11 km	10€	14€	17€	
21 km	16€	20€	25€	
PITCHOUN	2€	2€	2€	

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **DOSSARDS**

La participation aux courses nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. L'organisation mettra en place un protocole de distribution des dossards le samedi 05 et dimanche 06 décembre afin d'assurer la distribution dans le respect des règles de distanciation.

## **ASSURANCES**

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.A. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de Parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

## **ORGANISATION SECURITE**

Un service de sécurité sera mis en place sur le parcours. La course se déroulant en milieu urbain, les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route suivre parfaitement le balisage mis en place par l'organisation.

## **RAVITAILLEMENTS :**

Les recommandations anti COVID oblige l'organisation à limiter les ravitaillements sur le parcours. Pour les trail URBAN 6 et 11 km il y aura seulement le ravitaillement d'arrivée.

Pour l'URBAN 20 km : 2 ravitaillements sur le circuit (KM7 et KM15) + le ravitaillement d'arrivée

AUCUN GOBELET NE SERA DISTRIBUE SUR LES POSTES DE RAVITAILLEMENTS : chaque participant devra se munir d'un récipient de son choix, gobelet réutilisable, gourde ou Kamel Bag

## **TEMPS LIMITE DE COURSE ET ZONE D'ELIMINATION : TRAIL 21 KM**

Sur le Trail 21 km l'organisation va mettre en place des temps limites de course.

Tout concurrent qui passera en ces points après le temps limite de course sera automatiquement mis hors course. Il sera rapatrié vers le parc de la chapelle Cocteau (lieu de départ et d'arrivée par un véhicule de l'organisation).

Il va y avoir 2 points de contrôle :

- PORTE DOREE km 7 – temps limite : 10h15
- BASE NATURE km15 – temps limite : 11h15

## **ANNULATION COURSE**

En cas d'annulation de la course, l'organisation s'engage à proposer 2 options à chaque participant :  
1° reporter son inscription pour la prochaine édition (Trail Hermès Esterel ou Fréjus Urban Trail).  
2° demander le remboursement du montant de son inscription (ce remboursement sera effectué directement par la société d'inscription en ligne : SPORTIPS)

**SIGNALISATION** : Rubalise, fléchage en hauteur, marquage au sol.

## **RÉCOMPENSES:**

TRAIL 6 KM : Remise des récompenses à partir de 11H30 le dimanche 06

TRAIL 11 KM : Remise des récompenses à partir de 11H45 le dimanche 06

TRAIL 20 KM : Remise des récompenses à partir de 12H15 le dimanche 06

Pour chaque course : récompenses aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins du classement scratch + au premier de chaque catégorie.

Seuls les concurrents, présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

### **UTILISATION D'IMAGE**

" J'autorise expressément les organisateurs du «Fréjus Urban Trail » ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Fréjus Urban Trail sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ".

### **INTERNET**

Les personnes inscrites sur Internet et dont le dossier n'a pas été validé par SPORTIPS devront présenter leur licence ou leur certificat médical lors du retrait du dossard

### **VIE PRIVEE**

Les classements de cette épreuve sont édités et transmis à la FFA. Si vous souhaitez que vos noms et prénoms ne figurent pas sur les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course. Cette action est définitive et irréversible pour toutes les épreuves au calendrier FFA.

### **CONCLUSION**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.